Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Mai 2019
N°192

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux de la liste majoritaire

Agenda Mai 2019 – Juin 2019

Lundi 13 mai 2019 à 19h00, Mairie : Réunion publique - Travaux de réaménagement de la rue d'Ostheim
Mardi 21 mai 2019 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h, salle des fêtes : Elections Européennes
Mardi 28 mai 2019 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus
Vendredi 07 juin 2019 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h00, Mairie : Don du sang
Mardi 18 juin 2019 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Mardi 25 juin 2019 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 Juin : Passage du Médiabus

Tickets gratuits !

Le Conseil Municipal a décidé, cette année encore, d'offrir **deux entrées** gratuites à la base nautique à chaque habitant de la Commune de Houssen.

En effet, sur présentation du « **BON DE RETRAIT** » ci-joint, **deux bons individuels nominatifs ouvrants droits à une entrée gratuite par personne vivant dans le foyer, valables uniquement pour la saison 2019,** vous seront remis.

Aucun exemplaire ne sera délivré en Mairie.
Seuls les originaux seront acceptés !

Il vous suffit de le compléter et de le déposer en Mairie avec **un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, …) pour récupérer vos bons, aux heures d'ouverture suivantes :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00
  (**fermé** le **mercredi** et le **samedi).**

Deux bons seront également remis par enfant de moins de 6 ans, même si l'entrée est gratuite

RAPPEL - CIRCULATION

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est indispensable de respecter le Code de la route dans l'ensemble des rues du village (règles de priorités à droite, limitation à 30 Km/H au centre du village, ...).
Merci de respecter ces règles, d'autant plus dans les chemins ruraux, où l'on rencontre de plus en plus de promeneurs à l'approche des beaux jours.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie, 13 rue Principale,

Mardi 11 juin 2019 de 16h30 à 19h30

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Février	Mars	Avril
Femmes	47	47	45
Hommes	46	48	47
Total	93	95	92
Demandeurs d'emploi indemnisés	81	80	79
Demandeurs d'emploi non indemnisables	12	15	13

NOUVELLE CARTE ELECTORALE

Cette année, chaque électeur va être destinataire d'une nouvelle carte électorale. Sur cette carte apparaîtra une nouvelle mention : il s'agit de l'Identifiant National d'Électeur. Cet identifiant est propre à chacun et est attribué de manière définitive. Ainsi, même si vous déménagez et vous vous inscrivez dans une autre commune, celui-ci restera le même.

Les noms et prénoms mentionnés sur ces cartes électorales sont extraits du RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques).
Cependant, si vous deviez relever une erreur, il faudra demander une rectification auprès de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

ELECTIONS EUROPEENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu :

Dimanche 26 mai 2019

Le jour du scrutin, les personnes de nationalité française et les ressortissants de la Communauté Européenne, inscrits sur les listes électorales, devront présenter les pièces suivantes :

- **Leur pièce d'identité ;**
- **Leur carte d'électeur.**

COMMUNIQUÉ

Les agents de la Brigade Verte peuvent, par arrêté préfectoral, pénétrer avec leur matériel dans les propriétés publiques et privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit, aient été avisés à temps, pour y entreprendre les actions de prospections et de traitements, les travaux et contrôles nécessaires prévus, comme :

- Création de zones de lutte contre les moustiques,
- Modalités de mise en œuvre du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue.

D'autre part, nous informons tous les habitants des risques encourus du fait de la présence d'eau stagnante pouvant engendrer la prolifération de moustiques (de toutes espèces).

RAPPEL PIÈCES D'IDENTITÉ

La mairie de Houssen ne peut plus enregistrer les demandes de Carte Nationale d'Identité et de passeport, mais peut uniquement fournir les formulaires aux demandeurs.
Pour la délivrance d'une nouvelle CNI (Carte Nationale d'Identité), ou d'un nouveau passeport, il faudra vous rendre, sur rendez-vous, dans l'une des communes habilitées, dont la liste est consultable sur : passeport.ants.gouv.fr, rubrique « services associés ».
Le délai d'obtention d'une de ces pièces d'identité dépend du nombre de demandes et de la période en cours et peut aller jusqu'à 3 mois.
A l'approche des vacances d'été, ce délai est susceptible d'augmenter.

Fête de la Musique

Samedi 22 JUIN 2019

Dès 18H

Place du Souvenir

HOUSSEN

...animation musicale par le groupe **Peter's Band**....

...avec la possibilité à de jeunes et moins jeunes artistes de pouvoir s'exprimer et partager leur passion.....

...des animations pour les enfants...

...tartes flambées et boissons pour agrémenter votre soirée...

Venez nombreux,

Toutes bonnes volontés seront les bienvenues

Pour les artistes, pensez à vous inscrire avant le 10 Juin 2019

auprès de Marie José Fremy Port 06 45 05 48 06

BASE NAUTIQUE DE COLMAR-HOUSSEN
Tél : 06 22 22 47 22 / 03 89 21 97 60

Tarifs

INFOS PRATIQUES

Lieux de vente

Base nautique	Dans certaines communes membres de Colmar Agglomération	Guichets TRACE et bus
- Tarif public pour tous - Entrée unitaire : 4,00 € - Gratuit pour les – de 6 ans - 1 carte de 11 entrées : 40 €	**- Résidents Colmar Agglomération *uniquement*** - Entrée unitaire : 3,00 € - 1 carte de 11 entrées : 30 € **Attention** : à retirer dans les points de vente suivants : accueil de Colmar Agglomération, Mairies de Houssen, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Wintzenheim, Sainte-Croix-en-Plaine et Turckheim, sur présentation d'un justificatif de domicile. **Aucun tarif préférentiel ne sera appliqué à la base nautique de Colmar-Houssen.**	**- Pour tous** Ticket bus Aller/Retour + entrée base nautique : 5, 50 € **Attention** : Billet en vente dans tous les bus, à l'Agence Commerciale et chez tous les dépositaires Point Trace. *Vendu et utilisable uniquement pendant la période définie par la Trace.*

Billetterie à la Mairie de Houssen

La vente des billets en mairie est exclusivement réservée aux habitants de Colmar Agglomération **sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.** Elle se tient à l'accueil aux horaires d'ouverture habituels de la mairie, à savoir les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00.
Paiement uniquement en espèces ou chèques, les billets de 100 € et plus ne sont pas acceptés.

Périodes et horaires d'ouverture de la base nautique de Colmar-Houssen

* Du samedi 1er juin 2019 au dimanche 30 juin 2019: tous les jours de 13h00 à 19h00.

* Du lundi 1er juillet 2019 au dimanche 1er septembre 2019 :
- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches, de 10h00 à 19h00,
- les vendredis et samedis, de 10h00 à 20h00.

Accès

En voiture :
Prendre la direction de Z.I. Nord de Colmar, à la Statue de la Liberté, prendre la direction de Holtzwihr, passer le premier feu de la zone industrielle et au deuxième rond point, prendre à gauche la rue Haussmann.

Par bus : (Plus d'informations sur les horaires, les itinéraires et les tarifs : www.trace-colmar.fr)

Du 1er juin au 30 juin 2019* :
- Du lundi au samedi : Ligne n°2 jusqu'à l'arrêt "Haussmann" et puis parcourir 400 m à pied.

Du 1er juillet au 1er septembre 2019* : Ligne n°2 et C jusqu'à l'arrêt "base nautique"
- Du lundi au samedi : Ligne n°2 jusqu'à l'arrêt "base nautique"
- Dimanches et jours fériés : Ligne n°C jusqu'à l'arrêt "base nautique"

** dates susceptibles d'être modifiées par la société TRACE*

En vélo :
Par les pistes cyclables
En provenance de Colmar (avenue Joseph Rey et rue du Ladhof)
En provenance de Houssen (rue de la gravière et rue du château d'eau)